CANTINE SCOLAIRE (EXTERIEUR)



MARS

Date limite de réservation : 20 FEVRIER 2021

NOM ET PRENOM	DE L'ÉLÈVE :	
TÉLÉPHONE DU F	EPRÉSENTANT LÉGAL :	
ÉCOLE :	CLASSE :	

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8	9	10	11	12
15	16	17	18	19
22	23	24	25	26
29	30	31		

SANS VIANDE:		SANS PORC: \square		
	soit	repas x 5,30 € =	=	_€
<u>RÈGLEMENT</u>	CHÈQUE		ESPÈCES	5 🗆
A ST JUST, LE				SIGNATURE

Sans règlement, aucune réservation ne sera prise en compte. Merci de vous munir de l'appoint pour le règlement en espèces.

Les données sont collectées et traités sur une base légitime pour l'inscription et la gestion de la restauration scolaire de la ville, dont le responsable au sens RGPD est la Mairie de Saint-Just en Chaussée. Ces données seront conservées jusqu'à la fin de la période scolaire en cours et ne seront traitées par la seules personnes habilitées. Conformément au Règlement Générale sur la Protection des Données (RGPD) et la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'accès de rectification, de suppression, de limitation en contactant gratuitement le Délégué à la Protection des Données de la Mairie de Saint-Just en Chaussée au 03.44.19.29.28 par mail: cantine@mairie-saintjustenchaussee.fr. En cas de difficultés en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la CNIL, Commission Nationale de l'informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr)